

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2015-23

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 614-2, L. 746-4, L. 756-4 et L. 766-4 ;

Vu l'article 2 du projet de décret relatif à la remise d'une fiche standardisée d'information concernant l'assurance ayant pour objet le remboursement d'un prêt et portant application de l'article L. 312-6-2 du code de la consommation ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 13 mars 2015,

Émet un avis favorable sur l'article susvisé.

Fait le 13 mars 2015.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

La Présidente,



Delphine D'AMARZIT